

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JUILLET 2022

**PRESENTS :** BONNET A. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARBONNEAU F. LEROUX MM. FAVREAU JL. GODARD C. BOUSSEAU V. DAUGER F. CARTAUD S. CHARBONNEAU V. RAUTUREAU E. ROUY A. PACAUD G. LAMY C.

**ABSENTS REPRESENTES :** Madame LECOMTE Nathalie par Madame BOISSELIER Pascale et Monsieur GABORIEAU Jean-Bernard par Monsieur CHARBONNEAU Freddy.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame MALLET Pauline et Monsieur CHARRIER Dany.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame CHARBONNEAU Virginie.

## ✿ **PRESENTATION POUR VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE**

La Commune de la BOISSIERE est actionnaire de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV) depuis plusieurs années, et à ce titre, elle a pu bénéficier moyennant finance de l'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par cet organisme aux communes adhérentes sur plusieurs dossiers communaux (pour les plus récents, la salle de sports et l'accueil-jeunes, la mairie, l'aménagement des abords de la mairie et des Commerces ... etc). Dans ce cadre, et à la demande de l'ASCLV aux communes actionnaires, le rapport 2021 (en annexe n° 1) des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration, qui correspond en fait à un rapport d'activités synthétiques, a été présenté au Conseil Municipal, qui l'a validé. Ce document reprend les points suivants : les aspects institutionnels, les actionnaires de l'agence, le conseil d'administration, l'assemblée spéciale, le contrôle analogue au sein de l'agence, et les secteurs d'intervention couverts, à savoir « l'aménagement et le renouvellement urbain, la construction de bâtiments, l'ingénierie routière et l'ingénierie territoriale et touristique ».

## ✿ **CONVENTIONS DE PARTENARIAT – ANIMATION - MISE A DISPOSITION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – AEJBM (/ MULTISPORTS) ET ABV (ATHLETISME)**

Le dossier de demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport validé le mois dernier par le Conseil, dans le cadre de l'opération « 5 000 équipements sportifs », pour l'aménagement d'un terrain Multisports et d'une piste d'athlétisme avec ses équipements connexes, nécessite que la Commune signe avec les associations utilisatrices, des conventions de partenariat et d'animation. L'assemblée a donc autorisé Monsieur le Maire à signer ces documents, après présentation, avec les deux associations concernées, en l'occurrence l'Association Enfance Jeunesse de la BOISSIERE DE MONTAIGU (AEJBM) qui gère les activités Multisports, et l'Athletic Bocage Vendéen (ABV) pour la partie athlétisme.